



La Poste

Aide ménagère à domicile des retraités

Malgré les propositions de la CGT La Poste décide la suppression des prestations pour les postiers les plus fragiles

La Poste a décidé unilatéralement de supprimer la prestation sociale des retraités fonctionnaires de La Poste l'AMD, (Aide Ménagère à Domicile), à partir du 30 juin 2009.

Elle a pour cela dénoncé la convention existant entre La Poste et la Mutualité Fonction Publique pour la gestion de l'AMD.

La Poste a suivi la décision du Ministère de la Fonction publique qui a décidé de supprimer l'AMD en 2009 pour faire des économies au détriment des retraités en perte d'autonomie. Pourtant rien ne l'obligeait. En effet le budget social de La Poste est indépendant de celui de la Fonction publique.

L'AMD concerne près de 6.000 retraités de La Poste tous les ans malgré l'absence de communication de la part de La Poste.

Cette prestation est indispensable pour des personnes qui ont besoin de personnel à leur domicile pour faire le ménage, les repas ou les courses.

L'AMD est une prestation sociale attribuée avant l'APA, prestation dépendance gérée par le conseil général.

La CGT FAPT est déjà intervenue plusieurs fois depuis le début de l'année pour le maintien de l'AMD.

Lors du comité d'orientation et de gestion de l'action sociale du 28 janvier, présidé par le Directeur général de La Poste, la CGT a ainsi déposé des pétitions de retraités.

A ce COGAS, La Poste avait affirmé qu'il n'y aurait pas de rupture entre l'AMD et une prestation de remplacement au 1^{er} juillet.

Au lieu de cela, La Poste écrit aux intéressés que la prestation s'arrête au terme de leur dossier ouvert ou renouvelé avant cette date. C'est à dire qu'il n'y a pas de nouveaux dossiers ouverts.

Dans cette lettre La Poste parle de réflexion pour la mise en place d'une éventuelle nouvelle prestation à venir mais sans en préciser la date de mise en œuvre ni les critères retenus pour l'obtention de cette nouvelle prestation.

Toutefois la baisse de 25 % du budget en 2009, à laquelle se rajouterai une nouvelle baisse pour 2010 annoncée par La Poste, entraînera inévitablement une forte diminution des bénéficiaires de l'AMD.

D'autres choix étaient possibles, la CGT a fait des propositions

Dès l'annonce de la suppression de l'AMD, par la Fonction Publique, la CGT a fait des propositions pour son maintien à La Poste.

En effet, rien n'obligeait La poste à suivre les décisions de La Fonction Publique. Nous avons ainsi mis en avant la décision du CCE de France Télécom, désormais gestionnaire du budget social, de maintenir la prestation et de passer une convention avec la MFP.

La Poste a préféré présenter au COGAS budgétaire du 28 janvier 2009, un budget en diminution du quart. Alors qu'habituellement, lorsqu'il y a évolution de prestations, il y a un travail en commission entre les organisations syndicales et La Poste, là elle l'a réunie alors qu'elle avait déjà dénoncé la convention.

Les organisations syndicales n'ont donc plus que la pénurie à gérer.

- La Poste nous dit avoir travaillé sur 2 pistes pour la reprise de la gestion de l'AMD : la CNAV (la retraite du régime général) et la Mutuelle générale.

- **pour la CNAV** : on peut s'étonner que La Poste ait eu l'idée de faire gérer une prestation de fonctionnaire par la caisse de retraite du régime général, c'est à dire des salariés non fonctionnaires.

De plus alors que la CNAV est gérée paritairement avec les organisations syndicales, aucune proposition ne nous a été faite.

- **pour la MG** : celle ci a fait valoir le 28 janvier qu'elle était prête à gérer une nouvelle prestation. Au final au mois de mai elle annonçait qu'elle ne le pouvait pas en raison de ses statuts. Elle n'a donc permis à La Poste que de gagner du temps.

Pour la CGT, il n'y avait aucun caractère d'urgence à supprimer l'AMD.

Bien au contraire, ça aurait du être l'occasion d'ouvrir de véritables négociations pour l'amélioration des prestations des postiers retraités.

La Poste a choisi la pire des solutions qui entraîne l'arrêt pur et simple d'une prestation sociale dès cet été sans qu'aucune autre solution n'ait été trouvée.

Il y a nécessité à agir

L'AMD est la seule prestation sociale avec le chèque vacances dont bénéficie les retraités de La Poste.

L'Aide Ménagère à Domicile s'adresse aux retraités ayant les plus faibles pensions et qui ont besoin d'aide à leur domicile.

La Poste doit participer à l'effort de solidarité envers les postiers retraités, et ne pas laisser les plus démunis dans la détresse.

Il n'est possible de ne pas faire le lien entre la volonté de privatiser La Poste de la part de ses dirigeants et du gouvernement et la casse du social pour le personnel.

L'actualité nous montre encore que le capitalisme ne s'est pas moralisé : des bonus pour les traders des banques, du malus pour les postiers aux plus faibles revenus.

La CGT exige que La Poste continue de verser l'aide ménagère à domicile en 2009 en améliorant les critères d'accès, le montant des aides et l'information pour augmenter le nombre de bénéficiaires.

La CGT appelle les postiers actifs et retraités à agir pour le maintien de l'AMD et à se mobiliser pour la journée d'action unitaire en septembre.